



**PROCÈS-VERBAL
A LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 juillet 2023, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de de Monsieur Sébastien BERGER, Maire.

Étaient convoqués pour le Conseil Municipal :

MM. BERGER, CARRÉ, DAUZON, BUSTON, PELGER, CHERRIÈRE, MINIER, LOBRY, MOREAU
et MMES GARCIA, ORY, HUET, PLOQUIN, COTTINEAU, BUSTON

Les convocations individuelles comprenant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux élus le 11/07/2023. Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05/07/2023 a été transmis par écrit aux élus le 11/07/2023. Le fil conducteur de la réunion du 17/07/2023 a été transmis par écrit aux élus le 13/07/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/07/2023.

Excusés : Frédéric MOREAU et Thierry CHERRIÈRE

Représentés : Gabriel BUSTON donne pouvoir à Brigitte GARCIA. Catherine BUSTON donne pouvoir à Nadège COTTINEAU.

Absente : Laurence PLOQUIN arrive au point 2) DCM n°2023-49 – Approbation du PV du 05/07/2023

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- **DCM n°2023-49 - Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2023**
- Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature
- Délibérations :
 - Finances :**
 - DCM n°2023-50 – Mise à jour des tarifs municipaux
 - DCM n°2023-51 – Bail logement boulangerie
 - Marché Public :**
 - DCM n°2023-52 – Marché public relatif à l'extension du cabinet médical
- Dates à retenir :
 - o Week-end du 15/16 juillet au stade : fête organisée par le comité des fêtes et spectacle pyrotechnique
 - o Jeudi 20 juillet à 18h au 8, rue de la Mairie à La Riche : Inauguration atelier GAMA
 - o Mardi 25 juillet à 9h30 en mairie : rencontre avec Vincent Louault et Stéphanie Riocreux pour les sénatoriales
 - o Mardi 5 septembre à 14h30 en mairie : réunion PLU sur le zonage
- Questions diverses à ajouter et tour de table
- Rappel des dates des prochaines réunions :
 - o Réunion de travail : mercredi 30 août 2023 à 18h30 en mairie
 - o CM : mercredi 6 septembre 2023 à 18h30 en mairie

1) Désignation du secrétaire de séance

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera **M. Éric DAUZON** conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) DCM n°2023-49 - Approbation du procès-verbal du 05/07/2023

Suite à l'ouverture de séance à 18h30, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 5 juillet 2023 (et les remarques éventuelles), qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

Résultat du vote :

Pour : 11+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Ce procès-verbal est approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés.

3) Décisions du Maire et des adjoints dans le cadre de leurs délégations de signature

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-18 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu les délibérations n° 2020-40 et n°2020-41 complémentaires à la DCM n°2020-18 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Vu les arrêtés n° 2020-24, 2020-26, 2020-27 et 2022-55 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Commande publique :

N°	Date de signature	Signataire	Objet/ Domaine	Observations	Fournisseurs	Montant TTC
2023-123	07/07/23	SB	Commande Publique	Devis n°57139 Transport aller-retour SDF Chouzé-sur-Loire spectacle de Noël le 21/12/2023	GROSBOIS	348.00 €
2023-124	10/07/23	SB	Commande Publique	Avenant 4 - Moins-value -compte prorata travaux école -Lot 04	DUJARDIN	-471.74 €
2023-125	10/07/23	SB	Commande Publique	Contrat de crédit de 20 heures de dépannage	MASC INFORMATIQUE	1 224.00 €
2023-126	11/07/23	SB	Commande Publique	Modification des anciens sanitaires de la salle des professeurs en sanitaires enfants dans le nouveau dortoir avec installation 4 wc enfants et lavabo collectif	TREGRET	7 585.59 €
2023-127	17/07/23	BG	Commande Publique	Devis 07/2023 Edition bulletin municipal	ATOME COMMUNICATION	1 243.00 €

Décisions :

N° des décisions inscrites au registre des délibérations	Date de signature	Signataire	Motif	Entités	Montant TTC
2023-08	11/07/2023	SB	Passation d'un marché selon la procédure adaptée (Location de 2 photocopieurs pour l'école et la mairie)	CASE LEASE & KONICA MINOLTA	936.00€/ 21 trimestres

4) DÉLIBÉRATIONS

FINANCES

4.1) DCM n°2023-50 – Mise à jour des tarifs municipaux

M. le Maire présente les tarifs municipaux en vigueur tel que présentés dans la délibération n°2023-19 en date du 15/02/2023 :

PHOTOCOPIE

Objet	Tarifs
Copie A4	0.30 €
Copie A3	0.60 €
Impression relevé cadastral	1.00 €

ANIMAUX ERRANTS

Objet	Tarifs
Frais de conduite des animaux (du lieu où ils ont été trouvés jusqu'au chenil municipal)	20.00 €
Frais de garde (par jour)	5.00 €
Frais de nourriture (par jour)	4.00 €
Les frais de vétérinaires nécessaires seront remboursés par le propriétaire de l'animal à la commune	

BOIS DE CHAUFFAGE

Objet	Tarif du prix du stère du bois sur pied
Chêne, châtaignier, acacia	13.00 € HT
Autres bois de chauffage	11.00 € HT

(TVA suivant la réglementation en vigueur)

Conditions :

- 15 stères maximum par an la vente de bois sur pied à un même foyer.
- La population est informée sur le site internet de la commune, sur le panneau lumineux et sur PanneauPocket.
- Les premiers à répondre seront servis dans la limite du stock et que la priorité est bien entendu donnée aux habitants de la commune.
- Les recettes sont encaissables à l'article 7023 du budget communal.

DÉPÔTS SAUVAGES

Objet	Tarif
Amende pour abandon de déchets	135.00 €

Des panneaux d'information sur le lieu de dépôts collectifs seront installés.

DROITS DE PLACE

Objet	Tarif
Forfait pour la journée	15.00 €

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Objet	Tarif
Stationnement de taxi (par jour)	0.50 €

BIBLIOTHÈQUE

Objet	Tarifs
Adhésion enfant	Gratuit jusqu'à 18 ans
Adhésion adulte	5.00 € par personne
Pénalités de retard	0.10 € par document et par jour de retard
La détérioration ou la perte d'un livre ou DVD entraîne son remboursement au prix d'achat	

CIMETIÈRE

Objet	Tarifs pour 15 ans	Tarifs pour 30 ans
Concession cimetière	75.00 €	100.00 €
Case columbarium	390.00 €	770.00 €
Columbarium - Urne supplémentaire	70.00 €	140.00 €

JARDIN DU SOUVENIR

Objet	Tarif
Taxe de dispersion des cendres	30.00 €

SALLE DES ASSOCIATIONS

Objet	Tarifs
Location par jour	50.00 €
Location par week-end	80.00 €
Associations de Saint Nicolas de Bourgueil	Gratuit
Caution (uniquement pour les extérieurs à Saint Nicolas de Bourgueil)	150.00 €

SALLE DES FÊTES (suite à la tornade du 19/06/2021, la salle de fêtes est fermée jusqu'à sa réfection)

Salle 1 : côté sans scène – 120 places

Salle 2 : côté scène – 180 places

Salle 3 : totalité – 420 places

Nature de la location	Tarifs Nicolaisiens			Tarifs hors commune		
	Salle 1	Salle 2	Salle 3	Salle 1	Salle 2	Salle 3
Vin d'honneur, concert, théâtre, réunion...	75 €	100 €	150 €	100 €	130 €	200 €
Banquet, bal, mariage, thé dansant, loto, concours de cartes...	150 €	200 €	300 €	225 €	300 €	450 €
Jour supplémentaire	100 €			100 €		
Associations	Gratuit une fois par an puis tarifs ci-dessus			Tarifs ci-dessus		
Caution salle	500 €	500 €	1 500 €	500 €	500 €	1 500 €
Caution nettoyage	200 €	300 €	400 €	200 €	300 €	400 €

L'association l'Étoile Saint Nicolaisienne bénéficiera de tarifs dégressifs fixés chaque début d'année en fonction des jours de réservation nécessaires pour leurs représentations annuelles.

ÉCOLE DE MUSIQUE

M. le Maire informe que les tarifs de l'école de musique de Benais, La Chapelle sur Loire, Saint Nicolas de Bourgueil ont été modifiés par délibération D2022-25 en date du 21/06/2022 par la commune de Benais **et qu'ils sont notés dans cette délibération à titre indicatif**, soit :

Objet	Tarifs Nicolaisiens		Tarifs hors commune	
	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte
Solfège	73 €	108 €	127 €	138 €
Instrument	108 €	191 €	199 €	224 €
Guitare	108 €	191 €	240 €	270 €
Piano ou violon	108 €	191 €	306 €	306 €
Cours en distanciel (instrument et/ou formation musicale en un cours)	108 €	191 €	199 €	224 €
Cours en distanciel (instrument et/ou formation musicale en un cours) - Guitare	108 €	191 €	240 €	270 €
Cours en distanciel (instrument et/ou formation musicale en un cours) - Piano ou violon	108 €	191 €	306 €	306 €

Petit orchestre	27 €
Chorale enfant	33 €
Éveil musical	33 €

M. le Maire explique que les tarifs de la cantine doivent être revus avant chaque rentrée scolaire indépendamment des autres tarifs. Ainsi, une délibération a été prise pour les tarifs de la cantine pour la rentrée 2022-2023 sous le numéro 2022-36 en date du 23 juin 2022.

Après avoir présenté les différents tarifs, M. le Maire apporte plusieurs précisions :

- 1) Les tarifs de l'école de musique de Benais, La Chapelle sur Loire, Saint Nicolas de Bourgueil ont été modifiés par délibération D2023-34 en date du 03/07/2023 par la commune de Benais et qu'ils sont notés dans cette délibération à titre indicatif, soit :

Objet	Tarifs Nicolaisiens		Tarifs hors commune	
	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte
Solfège	75 €	111 €	130 €	141 €
Instrument	111 €	195 €	203 €	229 €
Guitare	111 €	195 €	245 €	276 €
Piano ou violon	111 €	195 €	313 €	313 €
Cours en distanciel (instrument et/ou formation musicale dans le même cours)	111 €	195 €	203 €	229 €
Cours en distanciel (instrument et/ou formation musicale dans le même cours) - Guitare	111 €	195 €	245 €	276 €
Cours en distanciel (instrument et/ou formation musicale dans le même cours) - Piano ou violon	111 €	195 €	313 €	313 €
Petit orchestre	28 €			
Éveil musical	34 €			

- 2) Les tarifs de la cantine sont revus avant chaque rentrée scolaire indépendamment des autres tarifs. Ainsi, une délibération a été prise pour les tarifs de la cantine pour la rentrée 2023-2024 sous le numéro 2023-35 en date du 9 juin 2023.

- 3) **M. le Maire indique à l'assemblée délibérante que cette délibération est une mise à jour des tarifs.**

Résultat du vote :

Pour : 11+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la mise à jour des tarifs municipaux tels qu'ils ont été présentés.
- **DÉCIDE** d'appliquer la tarification ci-dessous :

PHOTOCOPIE

Objet	Tarifs
Copie A4	0.30 €
Copie A3	0.60 €
Impression relevé cadastral	1.00 €

ANIMAUX ERRANTS

Objet	Tarifs
Frais de conduite des animaux (du lieu où ils ont été trouvés jusqu'au chenil municipal)	20.00 €

Frais de garde (par jour)	5.00 €
Frais de nourriture (par jour)	4.00 €
Les frais de vétérinaires nécessaires seront remboursés par le propriétaire de l'animal à la commune	

BOIS DE CHAUFFAGE

Objet	Tarif du prix du stère du bois sur pied
Chêne, châtaignier, acacia	13.00 € HT
Autres bois de chauffage	11.00 € HT

(TVA suivant la réglementation en vigueur)

Conditions :

- 15 stères maximum par an la vente de bois sur pied à un même foyer.
- La population est informée sur le site internet de la commune, sur le panneau lumineux et sur PanneauPocket.
- Les premiers à répondre seront servis dans la limite du stock et que la priorité est bien entendu donnée aux habitants de la commune.
- Les recettes sont encaissables à l'article 7023 du budget communal.

DÉPÔTS SAUVAGES

Objet	Tarif
Amende pour abandon de déchets	135.00 €

Des panneaux d'information sur le lieu de dépôts collectifs ont été installés.

DROITS DE PLACE

Objet	Tarif
Forfait pour la journée	15.00 €

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Objet	Tarif
Stationnement de taxi (par jour)	0.50 €

BIBLIOTHÈQUE

Objet	Tarifs
Adhésion enfant	Gratuit jusqu'à 18 ans
Adhésion adulte	5.00 € par personne
Pénalités de retard	0.10 € par document et par jour de retard
La détérioration ou la perte d'un livre ou DVD entraîne son remboursement au prix d'achat	

CIMETIÈRE

Objet	Tarifs pour 15 ans	Tarifs pour 30 ans
Concession cimetière	75.00 €	100.00 €
Case columbarium	390.00 €	770.00 €
Columbarium - Urne supplémentaire	70.00 €	140.00 €

JARDIN DU SOUVENIR

Objet	Tarif
Taxe de dispersion des cendres	30.00 €

SALLE DES ASSOCIATIONS

Objet	Tarifs
Location par jour	50.00 €
Location par week-end	80.00 €
Associations de Saint Nicolas de Bourgueil	Gratuit
Caution (uniquement pour les extérieurs à Saint Nicolas de Bourgueil)	150.00 €

SALLE DES FÊTES (suite à la tornade du 19/06/2021, la salle de fêtes est fermée jusqu'à sa réfection)

Salle 1 : côté sans scène – 120 places

Salle 2 : côté scène – 180 places

Salle 3 : totalité – 420 places

Nature de la location	Tarifs Nicolaisiens			Tarifs hors commune		
	Salle 1	Salle 2	Salle 3	Salle 1	Salle 2	Salle 3
Vin d'honneur, concert, théâtre, réunion...	75 €	100 €	150 €	100 €	130 €	200 €
Banquet, bal, mariage, thé dansant, loto, concours de cartes...	150 €	200 €	300 €	225 €	300 €	450 €
Jour supplémentaire	100 €			100 €		
Associations	Gratuit une fois par an puis tarifs ci-dessus			Tarifs ci-dessus		
Caution salle	500 €	500 €	1 500 €	500 €	500 €	1 500 €
Caution nettoyage	200 €	300 €	400 €	200 €	300 €	400 €

L'association l'Étoile Saint Nicolaisienne bénéficiera de tarifs dégressifs fixés chaque début d'année en fonction des jours de réservation nécessaires pour leurs représentations annuelles.

ÉCOLE DE MUSIQUE

M. le maire Les tarifs de l'école de musique de Benais, La Chapelle sur Loire, Saint Nicolas de Bourgueil ont été modifiés par délibération D2023-34 en date du 03/07/2023 par la commune de Benais et qu'ils sont notés dans cette délibération à titre indicatif, soit :

Objet	Tarifs Nicolaisiens		Tarifs hors commune	
	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte
Solfège	75 €	111 €	130 €	141 €
Instrument	111 €	195 €	203 €	229 €
Guitare	111 €	195 €	245 €	276 €
Piano ou violon	111 €	195 €	313 €	313 €
Cours en distanciel (instrument et/ou formation musicale dans le même cours)	111 €	195 €	203 €	229 €
Cours en distanciel (instrument et/ou formation musicale dans le même cours) - Guitare	111 €	195 €	245 €	276 €
Cours en distanciel (instrument et/ou formation musicale dans le même cours) - Piano ou violon	111 €	195 €	313 €	313 €
Petit orchestre	28 €			
Éveil musical	34 €			

Les tarifs de la cantine doivent être revus avant chaque rentrée scolaire indépendamment des autres tarifs. Ainsi, une délibération a été prise pour les tarifs de la cantine pour la rentrée 2023-2024 sous le numéro 2023-35 en date du 9 juin 2023

4.2) DCM n°2023-51 – Bail logement boulangerie

Dans le cadre du changement de boulanger, le logement n'avait pas été repris.

Par délibération n°2022-48, Monsieur le Maire informait le Conseil Municipal qu'il pouvait être loué en partie par une tierce personne.

Ainsi, le prix du loyer avait été revu en fonction de la surface occupée.

Un bail avait été établi en la forme administrative à compter du 22/09/2022 au profit de Mme Marine ROBIN.

Suite à sa demande de congé au 1^{er} septembre prochain, la collectivité a la possibilité de le louer à Mme Dominique FORTIER pour la même surface.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Résultat du vote :

Pour : 11+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **ACTE** le prix du loyer en fonction de la surface qui sera habitée par Mme Dominique FORTIER à compter du 02/09/2023, soit 57,19 m² pour 202,45 € mensuel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférant.

MARCHÉ PUBLIC

4.3) DCM n°2023-52 – Marché public relatif à l'extension du cabinet médical

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire expose que pour le projet relatif à l'extension du cabinet médical, une consultation de travaux a été lancée.

Vu le code la commande publique,

L'estimation prévisionnelle des travaux est évaluée à la somme de 59 200,00 € HT.

Vu les devis sollicités auprès d'entreprises étant en procédure adaptée,

Le maître d'œuvre, AGENCE 3D a analysé ces offres.

Vu l'avis donné par le maître d'œuvre, il semble nécessaire de déclarer infructueux le lot n°7-Plomberie chauffage du fait de l'évolution de la demande des utilisateurs du site. En effet, le chauffage actuel étant défaillant, il semble incohérent de raccorder les nouvelles pièces du projet au système existant. L'Agence 3 D doit se rapprocher de l'entreprise TREGRET, seule entreprise qui a répondu et sollicité une pompe AIR AIR.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de délibérer sur l'attribution du marché au regard de l'exposé donné excepté pour le lot 7.

Résultat du vote :

Pour : 11+2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché aux entreprises suivantes pour un montant de 50 497,87 € HT :

Lots	Entreprises	Montant HT retenu
1- Gros œuvre	DELANOUE	9 975,08 €
2- Couverture	SARL DAVID	285,00 €
3- Menuiseries extérieures	HAUDEBAULT	8 240,00 €
4- Menuiseries intérieures	HAUDEBAULT	7 270,00 €
5- Plâtrerie	CHASLE BOSTEAU	6 780,18 €

6- Faux plafonds	COMISO	3 122,64 €
8- Électricité	ACEGIR	6 237,90 €
9- Carrelage	MAGALHAES	5 382,97 €
10- Peinture	CHASLE BOSTEAU	3 204,10 €

- **DÉCLARE** que l'offre remise par l'entreprise :
 - o Lot 7- Plomberie chauffage :
 - E/se TREGRET
 N'est plus en adéquation avec l'évolution de la demande. En attente du retour de la nouvelle offre, le Conseil Municipal décide de reporter la décision pour ce lot.
- **AUTORISE** M. le Maire à notifier le rejet des offres des candidats n'ayant pas été retenus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023, au compte 2313, opération 353.

5) Dates à retenir :

- Jeudi 20 juillet à 18h au 8, rue de la Mairie à La Riche : Inauguration atelier GAMA
- Lundi 24 juillet à 15h en mairie : 1^{ère} réunion de chantier du marché de la création d'un jardin public
- Mardi 25 juillet à 9h30 en mairie : rencontre avec Vincent Louault et Stéphanie Riocreux pour les élections sénatoriales
- Samedi 12 août à 19h sur le parking de l'Église : Ceps O'Folies
- Samedi 2 septembre de 10h à 12h dans la salle de l'ex garderie : inscriptions pour l'école de musique
- Mardi 5 septembre à 14h30 en mairie : réunion PLU sur le zonage

6) Questions diverses à ajouter

M. le Maire demande aux élus, s'ils ont des questions diverses à ajouter à l'ordre du jour ?

M. LOBRY informe le conseil sur le point suivant :

- SMBAA : Jean-Baptiste ROCHE, technicien rivières sur le Changeon, Lane et Lathan amont auprès du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents a averti M. LOBRY que le barrage est cassé au chemin du Moulin Neuf.

M. BERGER informe le conseil sur le point suivant :

- Système HIBOU : Le projet serait d'allumer le stade à distance en cas d'arrivée d'un hélicoptère du SMUR par le pilote. Un devis sera sollicité.

M. MINIER informe le conseil sur le point suivant :

- Changement de nom de rue : M. et Mme ROUSSE Didier souhaiteraient un nouveau nom de rue du fait qu'ils n'habitent pas le long de cette rue dont l'appellation actuelle est « route du Piassereau ». Ils doivent proposer un nom dont la demande sera étudiée. En cas de validation, un arrêté municipal sera pris.

7) Rappel des dates des prochaines réunions

Réunion de travail :

- M. le Maire rappelle que la date de la réunion de travail est fixée au **mercredi 30 août 2023** à 18h30 en Mairie.

Conseil Municipal :

- M. le Maire informe que la date du prochain conseil municipal est fixée au **mercredi 6 septembre 2023** à 18h30 en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 30.

Le secrétaire de séance,
Éric DAUZON



Le Maire
Sébastien BERGER

